Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opé	rateur				
	FR-BIO-12.250-00	07355.2024.003			☑ Opérateur					
			3		Groupe d'opérateurs					
			346		Groupe a c	perateurs				
			97							
S			1654							
Éléments obligatoires			■i							
gat	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
ij	Nom SCEA BOURDIEUX				Autorité Certisud (FR-BIO-12)					
7	Adresse Escanecrabe Sesquet 32190 Lannepax			Adresse 70 avenue Louis Sallenave , 64000, Pau						
ts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR		
en	T.C. Assississis									
Ę	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
ÉÉ	• Production									
Ξ										
je.	1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, v compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux									
II										
P	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux									
	Méthode o	le production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	– producti	– production durant la période de conversion								
						4				
_						10				
	Le présent docu	ment est délivré con	formément au règ	lement (UE) 2018/84	8 et certifie que	l'opérateur ou l	e groupe d'opérateurs	(choisir ce qui		
	convient) satisfa	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date	20 août 2024	Nom et Cer	tisud	Certificat vala	ble du 1	1 4/06/2024 au	31/03/2026		
	Date	11:05:49 +02	signature Cer	usuu	COLUMN I	210 au	1,00,2021	01/00/2020		
		(Europe/Luxem bourg)								
	Lieu	Pau (FR)								
		()								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a 1 etique	tage des produits biologiques								
	II.1 Répertoire des produits									
nes	Nom du produit Coc (CE cha	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848								
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	Féverole Luzerne Prairie temporaire Prairie permanente (C2 au 12/05/2024) Prairie permanente Jachère, gel, friches Bande tampon II.2 Quantité de produits		Biologique Biologique Biologique En conversion Biologique Biologique Biologique							
II: Élémen	II.3 Informations sur les terres									
Partie]	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs									
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le soustraitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
	6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 018/848									
	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles I n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf									
	II.9 Autres informations									